



## ECOLE MATERNELLE



2025-2026

**Pour la rentrée de Septembre 2025  
Les enfants nés en 2022 seront  
accueillis à l'école.**



**L'inscription de votre enfant se  
fait dans un premier temps en  
mairie**

### Documents à fournir OBLIGATOIREMENT :

- Livret de famille.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.  
Si les parents sont séparés :
  - Jugement de divorce/séparation (justificatif des droits de garde, et de la résidence de l'enfant)
  - En l'absence de justificatif: autorisation de l'autre parent, accompagnée de sa pièce d'identité et d'un justificatif de son domicile.



**Un certificat d'inscription administrative vous sera envoyé, à présenter à  
la direction de l'école**